

Exclusif : Atos et Sopra-Steria visés par l'Autorité de la concurrence

Selon les syndicats CGT d'Atos et de Sopra-Steria, « une enquête administrative a été lancée par l'Autorité de la concurrence **auprès des principales sociétés de services informatiques**. Elle s'est déroulée le 9 décembre dernier ». Chez Atos ainsi que Sopra-Steria, des ordinateurs ont été saisis et des bureaux placés sous scellés. Chez Steria, Olivier Vallet, le directeur général pour la France, a envoyé un **mail aux salariés** (que nous reproduisons en exclusivité ci-dessous) pour répondre aux questions que cette intervention surprise de l'autorité administrative n'a pas manqué de soulever.

Ce courriel indique que l'enquête s'est déroulée « sur les sites Sopra d'Annecy et de Manhattan et Steria de Meudon ». Sur ce dernier, un bureau proche de celui de la DRH a ainsi été la cible de l'Autorité, nous apprend une source syndicale. Plus étonnant, dans ce mail, la direction qualifie cette opération de « normale », tout en donnant aux salariés une consigne de silence... montrant tout le contraire : « Si vous êtes sollicités par des personnes externes à la société (journalistes, clients...), nous vous remercions d'informer votre interlocuteur que vous n'êtes pas en mesure de lui apporter des éléments de réponse et, si nécessaire, de le renvoyer vers la Direction de la Communication ».

Soupçons d'entente illégale ?

Pour l'instant, les syndicats et d'autres sources que nous avons contactées restent dans l'expectative quant à l'objet de cette enquête administrative de l'Autorité de la concurrence. Une source anonyme explique toutefois que cette enquête a visé les grandes SSII de la place et serait liée à des passations de marchés publics. Vu l'autorité qui s'est saisie du dossier, il pourrait s'agir de soupçons d'ententes illégales. Contactée par nos soins, **l'Autorité de la concurrence confirme** que des « opérations de visite et de saisie » (OVS en jargon maison) ont bien eu lieu sur des sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII), se refusant à préciser les noms des dites sociétés ainsi que les motivations de cette enquête. Rappelons que l'article L450-1 du Code du commerce donne à l'Autorité de la concurrence un pouvoir d'enquête lui permettant de recueillir des informations qui pourraient révéler des comportements permettant de présumer de pratiques anticoncurrentielles.

Des questions sur cette procédure exceptionnelle vont être posées dans les comités d'entreprise et les comités de groupes, assure une source syndicale chez Atos. Chez Steria, le sujet a été abordé lors d'une réunion consacrée à la fusion avec Sopra, mais la DRH s'est refusée à donner des précisions sur l'enquête qui vise notamment le groupe.

Ci-dessous, le mail de la direction de Steria à ses salariés :

Chers collaborateurs,

Une enquête administrative a été lancée par l'Autorité de la concurrence auprès des principales sociétés de services informatiques. Elle a donné lieu hier matin à des visites et saisies dans les locaux de ces sociétés, notamment sur les sites Sopra d'Annecy et de Manhattan et Steria de Meudon.

Cette démarche est une procédure normale dans ce type d'enquête, à laquelle nous entendons collaborer pleinement.

Si vous êtes sollicités par des personnes externes à la société (journalistes, clients...), nous vous remercions d'informer votre interlocuteur que vous n'êtes pas en mesure de lui apporter des éléments de réponse et, si nécessaire, de le renvoyer vers la Direction de la Communication au numéro suivant 01 34 88 57 64.

Cordialement,

Olivier Vallet

Directeur général de Steria France

A lire aussi :

[Sopra – Steria : un groupe IT de quatre entités se dessine](#)

[Louvois : le ministère de la Défense continue à écoper](#)

Crédit photo : © Neirfy – shutterstock